



Paris, le 27 juin 2023

## **Déclaration FORCE OUVRIÈRE Formation Spécialisée des DDI du 27 juin 2023 Une nouvelle ère, mais un regard en arrière !**

Madame la Présidente,

Comme notre titre l'évoque, nous voici entrés dans une nouvelle ère du dialogue social à plusieurs titres : des instances renouvelées, mais aussi de nouvelles dénominations, la formation spécialisée réunie ce jour actant la fin de notre comité hygiène sécurité et conditions de travail des DDI créé en 2015 et dont les travaux ont permis d'œuvrer au respect et à l'amélioration du quotidien des agents des DDI. Pour FO le rôle des CHSCT, désormais simple formation spécialisée, n'est pourtant pas à reléguer au second plan et les travaux des dernières années nous l'ont démontré, si l'en avait été nécessaire. Les enjeux du moment sur fond de crises sociale, économique, environnementale, sociétale... ne sauraient être ignorés, et induisent à notre sens une présidence de cette instance par le niveau transversal du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mers (SG ou SG adjoint du MIOM) et non DRH.

Si nous nous engageons dans une nouvelle instance, nous insistons pour conserver une continuité de nos réflexions, de nos travaux et de nos modes de faire. L'heure était au bilan lors de notre dernier CHSCT, elle est à ce jour celle de rappeler les engagements dans les pratiques qui ont su faire leur preuve et être poursuivies avec les équipes actuelles en charge du dialogue social : échanges facilités avec adresse dédiée et personnes référentes au sein du MIOM, un suivi des signalements poursuivis étroitement avec les OS, mais aussi un soutien indéfectible aux agents avec la mise en œuvre des bonnes pratiques et le respect des instructions existantes. Nous citerons l'exemple des agressions envers les agents des DDI et la gestion des signalements. Malgré l'instruction de 2017 du secrétaire général du gouvernement et des fiches pratiques qui avaient été élaborées alors, il existe désormais des situations où les agents ne bénéficient pas de ce soutien. Contexte économique ou sensibilité envers certains publics, rien ne saurait motiver le manque d'accompagnement et encore une fois de soutien d'agents agressés. Nous demandons à ce que ces directives soient respectées.

Nous aborderons plus en détail certains points lors de l'actualisation et l'établissement de notre feuille de route, mais il est un point inscrit par FO dès la création de cette instance qui continue à faire parler de lui : les conseils médicaux. Désormais sous cette appellation, par l'entrée en vigueur de réforme, FO avait demandé à ce qu'un point soit réalisé à ce jour. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous souhaitons nous assurer que l'ensemble des conseils médicaux seront en capacité de fonctionner dès ce 1<sup>er</sup> juillet : vote des représentants des personnels, leur formation à proposer et à assurer par l'administration et un suivi de ces instances à prévoir par le réseau des DDI.

Alors, comme d'autres thématiques, telles que la médecine de prévention, son bilan et ses perspectives, le rapport social unique ou encore le regard sur le réseau des conseillers et assistants de prévention, notre instance doit être saisie et informée de sujets relevant de l'hygiène, de la protection sociale et sanitaire des agents.

Aussi, au regard de notre ordre du jour rectificatif, peut-être nous préciserez-vous les sujets pour lesquels vous compterez saisir notre FS ? FO demande en particulier que les volets concernant les questions d'hygiène, de santé et de sécurité et de conditions de travail du rapport social unique fassent l'objet d'un examen et d'un débat en cette instance en prolongement ou préparation de sa présentation en CSA des DDI.

Enfin, depuis janvier 2021 et la création des SGC, FO n'a eu de cesse de dénoncer les dysfonctionnements et les conditions dans lesquelles nos collègues des SGC travaillent. Entre mal-être des agents - DDI comme SGC – perte de sens et abandon des droits... il est temps d'agir et de réagir.

De nombreux dysfonctionnements dans le périmètre des DDI et des SGC ont ces dernières années été observés, relevés et publiés à pas moins de 3 reprises dans deux rapports de corps de contrôle de l'administration et dans un rapport sénatorial. Un plan d'action et de soutien des SGC a été mis en œuvre mais tarde à produire tous les effets attendus. Il est désormais urgent de résoudre les problèmes identifiés.

D'autre part, FO s'interroge quant aux conséquences sur les conditions de travail de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État contenue dans l'instruction du premier ministre du 8 février 2023, qui prévoit une densification des bureaux, et des recherches d'économies demandées à chacun des ministères.

L'objectif d'améliorer les conditions de travail des agents et la résolution de lourds dysfonctionnements vont s'avérer d'autant plus difficiles avec des moyens insuffisants et des marges de manœuvre réduites. Sur ce sujet, FO dénonce et combat la volonté du gouvernement de faire porter aux agents et à leurs conditions de travail la facture de sa politique d'« optimisation immobilière » et de « sobriété ».

### **Le retour de l'humain, du dialogue et de la proximité est primordial, alors donnons les moyens d'y parvenir.**

Enfin, comme évoqué lors de la séance de mise en place du CSA des DDI du 1<sup>er</sup> juin dernier, nous serons particulièrement attentifs au respect des engagements pris en matière de facilités offertes aux suppléants, et de respect du droit de formation sur 2 jours pour nos représentants en FS locales par notre organisation suivant les dispositions réglementaires, en complément des 3 jours proposés par l'administration.

Merci pour votre attention.

### **Les représentants Force Ouvrière**



Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fneclf@fo-fneclf.fr](mailto:fneclf@fo-fneclf.fr)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris